LES PAROISSES (SUITE).

(Par M. l'abbé Luco.)

LORIENT.

De fondation récente, comme la ville dont elle porte le nom (1), et taillée dans le territoire de Plœmeur, la paroisse de Lorient, du doyenné des Bois, fut érigée, le 18 février 1709, par décret épiscopal confirmé par lettres patentes du mois de mars suivant. Comme ce démembrement pouvait préjudicier aux droits du chapitre sur Plœmeur, l'assentiment de ce corps était nécessaire à l'érection. Il lui fut préalablement demandé et il l'accorda par délibération capitulaire du 4 juin 1708, mais non sans réserve de ses droits aux dîmes et aux autres fruits sur la paroisse de Plœmeur.

En intervenant dans cette fondation, le roi s'arrogea la faculté de choisir, pour la première fois et à chaque vacance du bénéfice, celui qu'il lui plairait des trois candidats présentés par l'évêque. De son côté, ce dernier s'engageait à délivrer des provisions canoniques à l'élu de sa majesté.

Malgré l'importance de la ville, les revenus du recteur laissaient beaucoup à désirer et se bornaient au casuel, attendu que la nouvelle paroisse n'ayant pas de campagne, les dîmes y étaient nulles, même en dehors de la réserve du chapitre. Pour remédier à cet état, le roi unit, en 1721, au rectorat de Lorient l'abbaye de Saint-Pierre de Rillé, des Chanoines-Réguliers, située auprès de Fougères, dans le diocèse de Rennes. Malheureusement, cette annexion, faite, je le suppose, sans le concours du Saint-Siège, ne fut pas de longue durée. A la chute de la Compagnie des Indes à laquelle la ville devait son origine et sa prospérité, le titulaire de la paroisse résigna son bénéfice, tout en conservant son titre d'abbé de Rillé et les revenus de ce monastère.

La première église paroissiale de Lorient, placée sous le vocable de saint Louis, roi de France, fut bâtie à la hâte et bien peu solidement, puisque, dès 1789, elle menaçait ruine, surtout dans la partie du chœur, et voyait commencer les travaux de réédification. Mais la tourmente révolutionnaire vint trop tôt interrompre l'entreprise. Le 6 août 1793, l'administration du département autorisa même la municipalité de Lorient à vendre les matériaux entassés dans le cimetière et prêts à être employés. J'ignore la date à laquelle fut reprise et achevée cette reconstruction ; mais je sais que le nouvel édifice s'éleva sur l'emplacement même de

(1) Ce fut seulement le 31 août 1666 que la Compagnie des Indes prit possession des terrains sur lesquels devait s'élever la ville de Lorient.

l'ancien.— La paroisse ne possédait probablement qu'une seule chapelle : celle de Saint-Christophe, à Kentrech, sans parler de celle de l'Hôtel-Dieu qui ne s'éleva que bien tardivement.

Aucun bénéfice secondaire ne se fonda sur cette paroisse. On trouve seulement, à la date de mai 1709, un édit royal y autorisant l'érection d'un hôpital pour les invalides de la marine.

Quant à l'Hôtel-Dieu ou l'hôpital des pauvres, il ne fut fondé qu'en 1731 par Mademoiselle Claire Droneau, qui le céda à la communauté de ville, par acte du 8 septembre 1740. Son établissement et cette transaction, approuvés par l'évêque de Vannes et l'Intendant de Bretagne, furent confirmés par lettres patentes du mois de juillet 1742. En 1759, le soin des malades y fut confié aux Filles de la Sagesse.

Quand éclata la Révolution, le recteur, qui avait eu le malheur d prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, et avait vu élever sa paroisse au rang de chef-lieu de canton, trouvait insuffisants les secours de ses deux curés. En conséquence, il s'adressa, le 14 mars 1791, à la municipalité, pour lui demander huit nouveaux vicaires. Sa pétition, accompagnée d'un avis favorable de la municipalité, fut soumise au directoire du district d'Hennebont, et celui-ci émit, le 23, l'opinion qu'il suffirait de lui en accorder six. Le 27 juillet suivant, le même directoire fixa leurs traitements : les deux anciens devaient avoir chacun 800 livres et les nouveaux 700. Mais, le 30 du même mois, l'administration du département refusa de ratifier ces délibérations et ne concéda que quatre nouveaux vicaires, sans toutefois revenir sur la question pécuniaire.

Recteurs de Lorient.

1709-1713. R. Jacques Le Livec, sieur dudit lieu et originaire de Saint-Gildas d'Auray, fut choisi par le roi, le 26 mars 1709, pour premier recteur, et pourvu par l'évêque, le 5 du mois suivant. En juin 1713, il résigna ce bénéfice entre les mains de l'Ordinaire, se retira sur sa paroisse natale et mourut, en 1728, dans sa maison noble de Kerbourvelec, en Plumelin.

1713-1720. † Jean Vincent, prêtre du diocèse de Vannes et abbé commendataire de Saint-Pierre de Rillé, fut aussi choisi par le roi, le 3 juin 1713, et pourvu par l'évêque le 18 août suivant. Ce fut, sans doute, son titre d'abbé de Rillé qu'il portait encore à la date de son décès, qui suscita l'idée d'unir cette abbaye à la paroisse de Lorient. (1).

(1) Le nom de ce titulaire ne se lit pas au catalogue des Abbés de Rillé, dressé par dom Lobineau et continué par le chanoine Tresvaux. L'acte de son décès ne se trouve pas non plus consigné dans les anciens registres de la paroisse de Lorient ; il en est de même pour ceux de ses successeurs qui sont morts avec le titre de recteurs d'ici. On en doit conclure, sans doute, qu'ils décédèrent hors de leur paroisse.

1720-1761. † François Coholan, prêtre du diocèse de Saint-Malo et aumônier de la Compagnie des Indes, présenté par le roi, le 28 juillet 1720, pourvu par l'Ordinaire le 26 novembre suivant, prit possession le 30 du même mois. En vertu de la susdite annexion, prononcée au commencement de son rectorat, il fut aussi abbé de Rillé.

1761. R. Alexandre-Hyacinthe du Laurent de la Barre, prêtre du diocèse de Cornouaille, docteur et professeur en théologie de Sorbonne, vicaire général de Quimper, présenté par le roi, le 29 mars 1761, pourvu par l'évêque le 12 mai, prit possession le 16 du même mois, et résigna, en novembre suivant, entre les mains de sa majesté. (1).

1762-1767. R. Thomas-Esprit Lolivier de Tronjoly, prêtre du diocèse de Cornouaille et licencié en théologie de la faculté de Paris, présenté par le roi, le 15 novembre 1761, pourvu par l'évêque le 2 février 1762, prit possession le surlendemain. Devenu doyen du chapitre de Saint-Brieuc, il résigna, en octobre 1767, cette paroisse entre les mains du roi, mais conserva, jusqu'à 1790, le titre d'abbé de Rillé et la perception des revenus de la mense abbatiale de ce monastère.

1767-1775. † Claude Grimaud-Giraud, prêtre du diocèse de Nantes, docteur en théologie, vicaire général de Dol, chanoine de la cathédrale de Quimper et de la collégiale de Notre-Dame de Nantes, présenté par le roi, le 1er novembre 1767, pourvu par l'évêque le 25, prit possession le 27 du même mois.

1775-1790. Pierre-Charles Brossière, né à Lorient même, le 15 mars 1731, présenté par le roi le 28 mai 1775, pourvu par l'Ordinaire, le 14 juillet, prit possession le 16. Il y était encore en 1794 et au traitement annuel de 3,000 fr. J'ignore ce qu'il devint par la suite. Après le concordat, il ne reparut point ici et eut pour successeur, comme recteur de la *paroisse de l'Hôpital*, Jacques-Jean-Fidèle Gauthier, un de ses anciens curés. (2).

---

(1) Le susdit catalogue des Abbés de Rillé passe également sous silence le nom de cet ecclésiastique.

(2) L'église paroissiale n'ayant point encore vu la fin de sa réédification, le service curial se faisait dans la chapelle de l'Hôpital ; de là ce titre donné provisoirement à la paroisse.